

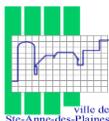
ZONE : C304

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité	•							
	C-2 : Commerce de détail local	•							
	C-3 : Services professionnels et spécialisés	•							
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration	•							
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique	•							
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence		•						
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS (3)									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•	•						
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	10	10						
	Latérale minimale (m)	3	3						
	Latérales totales minimales (m)	6	6						
	Arrière minimale (m)	6	6						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	1						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	150	150						
	Superficie de plancher minimale (m ²)	150	150						
	Largeur minimale (m)	9	9						
	Profondeur minimale (m)								
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	0/0							
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00	1,00						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	,50	,50						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	20	20							
Profondeur minimale (m)	30	30							
Superficie minimale (m ²)	800	800							
DIVERS									
Notes particulières		(1)							
PIIA	(2)	(2)							
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Malgré toute autre disposition contraire, l'usage 5813: Restaurant et établissement avec service restreint est autorisé à titre d'usage complémentaire.								No. Régl.	Date
(2) Règlement sur les PIIA no 1046								860-63	27-09-2016
(3) Vente au détail de cannabis et de produits du cannabis (5990)								860-85	21-08-2019
								860-112	29-03-2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel	•							
	C-9 : Commerce de gros	•							
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle	•							
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	(2)								
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	10							
	Latérale minimale (m)	1,5							
	Latérales totales minimales (m)	3							
	Arrière minimale (m)	7,5							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	2							
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	75							
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90							
	Largeur minimale (m)	7,3							
	Profondeur minimale (m)	7,3							
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal								
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	/,45							
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²)	500								
DIVERS									
Notes particulières	(1)								
PIIA	(3)								
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1170 (2) Vente en gros de cannabis et de produits du cannabis (5190) (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date
								860-85	21-08-2019
								860-112	29-03-2023



ZONE :H300

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Unifamiliale										
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale										
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements	•	•								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus			•	•						
	H-5 : Maison mobile										
	H-6 : Habitation collective										
	H-7 : Habitation de ferme										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité										
	C-2 : Commerce de détail local										
	C-3 : Services professionnels et spécialisés										
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration										
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique										
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances										
	C-7 : Débit d'essence										
	C-8 : Commerce artériel										
	C-9 : Commerce de gros										
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Industrie de prestige										
	I-2 : Industrie légère										
	I-3 : Industrie lourde										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•	•	•						
	P-2 : Institutionnel et administratif										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture du sol										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Élevage en réclusion										
	N : AIRE NATURELLE										
	N-1 : Conservation										
	N-2 : Récréation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES SPÉCIFIQUES										
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•		•						
		Jumelée		•		•					
Contiguë											
MARGES											
Avant minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5						
Latérale minimale (m)		3	7,5	3	7,5						
Latérales totales minimales (m)		6	7,5	6	7,5						
Arrière minimale (m)		6	6	6	6						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale		2	2	2	2						
Hauteur en étage(s) maximale		3	3	3	3						
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)											
Superficie de plancher minimale (m ²)											
Largeur minimale (m)		10	9	10	9						
Profondeur minimale (m)											
RAPPORTS											
Rapport logements/ bâtiment minimal maximal		8	8	24	24						
Rapport planchers/terrain maximal		1,20	1,20	1,20	1,20						
Rapport espace bâti/terrain maximal		,40	,45	,40	,40						
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m)	23	20	20	20							
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30							
Superficie minimale (m ²)	900	800	900	800							
DIVERS											
Notes particulières	(1)(2)(4)	(1)(2)(4)	(1)(2)(4)	(1)(2)(4)							
PIIA	(3)	(3)	(3)	(3)							
PAE											
Projet intégré	•	•	•	•							
NOTES										Amendements	
(1) Section 10 du chapitre 5 (2) Article 1156 (3) Règlement sur les PIIA no 1046 (4) Les mesures de densité de l'article 1204.3 s'appliquent										No. Règl.	Date
										860-7	13-07-2012
										860-40	14-05-2014
										860-52	13-05-2015
										860-62	18-08-2016
										860-112	29-03-2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•	•						
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•						
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée		•						
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6	6						
	Latérale minimale (m)	1,5	2,4						
	Latérales totales minimales (m)	3	2,4						
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	75	50						
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90	90						
	Largeur minimale (m)	7,3	4,8						
	Profondeur minimale (m)	7,3	7,3						
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1	1						
	Rapport planchers/terrain maximal	1	1						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,45	0,5						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	13	8,6							
Profondeur minimale (m)	28	28							
Superficie minimale (m ²)	400	265							
DIVERS									
Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)							
PIIA	(3)	(3)							
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1170 (2) Article 1173 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Règl.	Date
								860-16	30-08-2012
								860-112	29-03-2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale	•	•							
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée		•						
Contiguë										
MARGES										
Avant minimale (m)		6	6							
Latérale minimale (m)		2	4							
Latérales totales minimales (m)		4	4							
Arrière minimale (m)		7,5	7,5							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		1	1							
Hauteur en étage(s) maximale		2	2							
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		75	55							
Superficie de plancher minimale (m ²)		90	90							
Largeur minimale (m)		7,3	6							
Profondeur minimale (m)		7,3	7,3							
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		1/1	1/1							
Rapport planchers/terrain maximal	1,00	1,00								
Rapport espace bâti/terrain maximal	,45	,50								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	15	12								
Profondeur minimale (m)	28	28								
Superficie minimale (m ²)	400	350								
DIVERS										
Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)								
PIIA	(3)	(3)								
PAE										
Projet intégré										
NOTES								Amendements		
(1) Article 1155 (2) Article 1170 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Règl.	Date	
								860-112	29-03-2023	

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•							
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	8							
	Latérale minimale (m)	1,5							
	Latérales totales minimales (m)	3							
	Arrière minimale (m)	7,5							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	2							
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	75							
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90							
	Largeur minimale (m)	7,3							
	Profondeur minimale (m)	7,3							
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1							
	Rapport planchers/terrain maximal	1							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	0,45							
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²)	500								
DIVERS									
Notes particulières	(1) (2)								
PIIA	(3)								
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1155 (2) Article 1170 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Règl.	Date
								860-112	29-03-2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•							
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6							
	Latérale minimale (m)	1,5							
	Latérales totales minimales (m)	3							
	Arrière minimale (m)	7,5							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	2							
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	75							
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90							
	Largeur minimale (m)	7,3							
	Profondeur minimale (m)	7,3							
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1							
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	/,45							
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²)	500								
DIVERS									
Notes particulières	(1)(2)								
PIIA	(3)								
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1155 (2) Article 1170 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Règl.	Date
								860-112	29-03-2023

ZONE : H307

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale	•		•						
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité		•		•					
	C-2 : Commerce de détail local		•		•					
	C-3 : Services professionnels et spécialisés		•		•					
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration		•		•					
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel		•		•					
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
			(7)		(7)					
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•						
Jumelée				•	•					
Contiguë										
MARGES										
Avant minimale (m)		6	6	6	6					
Latérale minimale (m)		1,5	1,5	1,5	1,5					
Latérales totales minimales (m)		3	3	3	3					
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		1	1	1	1					
Hauteur en étage(s) maximale		2	2	2	2					
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		75	75	75	75					
Superficie de plancher minimale (m ²)		90	90	90	90					
Largeur minimale (m)		7,3	7,3	6	6					
Profondeur minimale (m)		7,3	7,3	6	6					
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		1/2	1/2	1/2	1/2					
Rapport planchers/terrain maximal		1,00	1,00	1,00	1,00					
Rapport espace bâti/terrain maximal		1,45	1,45	1,50	1,50					
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	15	15	12	12						
Profondeur minimale (m)	28	28	28	28						
Superficie minimale (m ²)	400	400	350	350						
DIVERS										
Notes particulières	(1)(2)(3) (4)	(1)(3)(4) (5)(6)	(1)(2)(3) (4)	(1)(3)(4) (5)(6)						
PIIA	(8)	(8)	(8)	(8)						
PAE										
Projet intégré										
NOTES										
(1) Article 1170 (2) Article 1155 (3) Section 1 du chapitre 14 (4) Article 40 - Règlement de Lotissement (5) Superficie d'implantation au sol maximale de 2000 mètres carrés. (6) Article 1188 (7) Vente au détail de cannabis et de produits du cannabis (5990) (8) Règlement sur les PIIA no 1046								Amendements		
								No. Règl.	Date	
								860-85	21-08-2019	
								860-112	29-03-2023	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale									
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale	•								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	I-4 : Industrie extractive									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•								
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée								
		Contiguë								
		MARGES								
		Avant minimale (m)	10							
		Latérale minimale (m)	1,5							
Latérales totales minimales (m)		3								
Arrière minimale (m)		7,5								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		2								
Hauteur en étage(s) maximale		2								
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		75								
Superficie de plancher minimale (m ²)		90								
Largeur minimale (m)		7,3								
Profondeur minimale (m)		7,3								
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		2/2								
Rapport planchers/terrain maximal		1								
Rapport espace bâti/terrain maximal		/,50								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)		30								
Profondeur minimale (m)		15								
Superficie minimale (m ²)		450								
DIVERS										
Notes particulières	(1)(2)									
PIIA	(3)									
PAE										
Projet intégré										
NOTES								Amendements		
(1) Article 1170 (2) Article 1156 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date	
								860-63	27-09-2016	
								860-112	29-03-2023	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
P-2 : Institutionnel et administratif									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture du sol									
A-2 : Élevage									
A-3 : Élevage en réclusion									
N : AIRE NATURELLE									
N-1 : Conservation									
N-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6							
	Latérale minimale (m)	2							
	Latérales totales minimales (m)	7							
	Arrière minimale (m)	7,5							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	1							
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)								
	Superficie de plancher minimale (m ²)								
	Largeur minimale (m)								
Profondeur minimale (m)									
RAPPORTS									
Rapport logements/ bâtiment maximal	0/0								
Rapport planchers/terrain maximal	,30								
Rapport espace bâti/terrain maximal	,30								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)									
Profondeur minimale (m)									
Superficie minimale (m ²)									
DIVERS									
Notes particulières									
PIIA									
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
								No. Régl.	Date